

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## SYCOMORE LS OPPORTUNITIES (Part R)

ISIN FR0010363366

FCP géré par Sycomore Asset Management, UCITS V

### OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du FCP est de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à l'indice Eonia capitalisé, au travers d'une gestion discrétionnaire allant d'une exposition opportuniste aux marchés d'actions ou de taux à une corrélation négative aux marchés d'actions, sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, selon un processus utilisant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La stratégie d'investissement repose sur une combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les actions internationales, à l'intérieur d'une fourchette d'exposition globale du portefeuille aux actions allant de -50% à +150%, le portefeuille demeurant investi en permanence pour au moins 75% en instruments éligibles au plan d'épargne en actions (PEA). Le FCP pourra être exposé aux positions suivantes :

- Positions acheteuses sur actions internationales dont l'équipe de gestion considère qu'elles sont sous-évaluées par le marché, directement ou via des instruments financiers à terme négociés de gré à gré (« CFD ») ou sur des marchés réglementés (« futures »), ou des OPCVM procurant une exposition à ces mêmes marchés d'actions. L'exposition positive du portefeuille aux actions peut varier de 0% à 150%, traduisant une capacité de surexposition du portefeuille de 50%.
- Positions vendeuses sur actions internationales dont l'équipe de gestion considère qu'elles sont surévaluées par le marché, via des instruments financiers à terme négociés de gré à gré (« CFD ») ou sur des marchés réglementés (« futures »). L'exposition négative du portefeuille aux actions peut varier de 0% à -50%, traduisant une capacité de corrélation négative du portefeuille aux marchés d'actions de 50%.
- Positions monétaires, via des instruments du marché monétaire et/ou des OPCVM ayant pour objectif la délivrance d'une performance monétaire.
- Positions obligataires, via des obligations et autres instruments de dette (hors dérivés de crédit), les titres notés « haut rendement » (« high yield ») par les agences de notation S&P, Fitch Ratings et Moody's ne pouvant excéder 10% de l'actif net.

Le processus d'analyse, notation et sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse

fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre en permanence au moins 90% de l'actif net du FCP (sont exclues les liquidités). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire "SPICE" (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment), vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important de développement d'une entreprise.

L'exposition cumulée directe ou indirecte à des instruments monétaires ou obligataires est limitée à 25% de l'actif net. L'exposition aux OPCVM et aux marchés des pays émergents est limitée à 10%. Le portefeuille pourra être exposé à des devises autres que l'euro, et donc à un risque de change, dans la limite de 25% de l'actif net. Les titres intégrant des dérivés peuvent représenter jusqu'à 25% de l'actif net.

Compte tenu des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues ci-dessus, le compartiment relève de l'article 8 SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

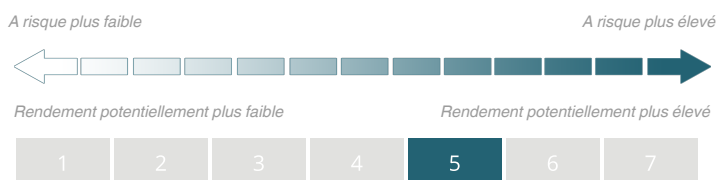
**Indicateur de référence I** ESTER capitalisé

**Affectation des revenus I** Capitalisation

**Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat I**

Le FCP capitalise (réinvestit) ses revenus. Les demandes de souscription – en nombre de parts ou en montant – et de rachats – en nombre entier ou fraction de parts – sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas SA à 12 heures, chaque jour d'établissement de valeur liquidative (J), puis exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 à cours inconnu. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement de niveau 5 reflète principalement l'exposition du fonds aux marchés actions dans lesquels il est investi.

- Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit I** Du fait de la possibilité pour le FCP d'être exposé jusqu'à 25% à des instruments monétaires et/ou obligataires et/ou à des OPCVM monétaires. Il est possible que l'émetteur d'un titre de créance (Etat, société) ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa notation soit dégradée et que cette situation entraîne une baisse de la valeur liquidative.

**Garantie I** Le Fonds n'est pas garanti en capital.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	3.00%
Frais de conversion	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.00% *

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.11%**

Méthode : 15.00% TTC au-delà de l'indice ESTER capitalisé, avec High Water Mark.

**Les frais d'entrée et de sortie affichés** communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. Il est possible d'obtenir de votre conseiller ou distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

\***Les frais courants** sont fondés sur les frais de l'exercice précédent.

Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

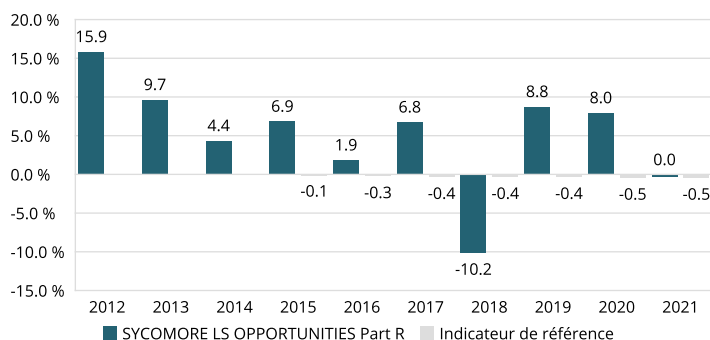
Il exclut :

- les commissions de surperformance,

- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

**Les commissions de surperformance:** \*\* Exercice clos au 31/12/2021. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sousperformance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance. A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision dès lors que l'actif net du Fonds avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance est supérieur à celui d'un OPC fictif sur la période d'observation et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et Commissions » du prospectus du FCP, disponible sur notre site internet [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com).

## PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

**Date de création du fonds** | 2004

**Date de lancement de la Part R** | 04/09/2006

**Devise de référence** | Euro (EUR)

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** | BNP PARIBAS SA.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles sur notre site internet [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com) ou sur simple demande écrite à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

La valeur liquidative est disponible sur [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com) ou sur simple demande écrite aux mêmes coordonnées.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

**Fiscalité** | le FCP est éligible au dispositif fiscal français des plans d'épargne en actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à

taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de SYCOMORE Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

**Label ISR** | A la date de publication du présent prospectus, le compartiment ne dispose pas d'un label ISR français ou équivalent étranger.

**Prise en compte des critères ESG** | Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision de l'équipe de gestion, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2022.